



## FIN CDD AVEC ARRET MALADIE

Par **Visiteur**, le 19/10/2017 à 09:54

Bonjour,  
quand s'arrête un CDD si la personne est en arrêt maladie à la date de fin initiale svp ?  
Admettons; fin de CDD au 31 Octobre et arrêt maladie du 28 Octobre au 3 Novembre...? Fin  
du CDD au 31 ou à la fin de l'arrêt maladie ?  
Merci

Par **P.M.**, le 19/10/2017 à 10:16

Bonjour,  
L'arrêt-maladie n'empêche pas que le CDD arrive à terme à la date initialement prévue  
suivant l'[art. L1243-6 du Code du Travail](#) ou l'[art. L1226-19...](#)

Par **Paulavo38**, le 19/10/2017 à 10:23

Bonjour,

Par principe, un CDD a terme précis ne peut pas voir son terme reporté.

Article L. 1226-19 "Les périodes de suspension du contrat de travail consécutives à un  
accident du travail ou à une maladie professionnelle ne font pas obstacle à l'échéance du  
contrat de travail à durée déterminée."

Cordialement

**Modif:** Doublon car réponse entre temps...

Par **P.M.**, le 19/10/2017 à 10:28

Le CDD peut voir son terme précis reporté en cas de renouvellement...

J'ai fourni les deux articles du Code du Travail l'art. L1243-6 qui concerne un arrêt-maladie  
non professionnelle ce qui semble être le cas présentement et à titre accessoire l'art. L1226-  
19 qui concerne les arrêts maladie professionnelle ou consécutifs à un accident du travail ce

qui ne semble pas être le cas présentement...